

ANNEXE A1

Adresse :

1683 route 235 Farnham, QC, J2N 0T3
et 921 route 235 Ange-Gardien, QC,
JOE 1E0

No de lot :

4 446 786
3 516 013

| <u>INCLUSIONS</u> | <u>EXCLUSIONS</u> |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Fixtures• Rideaux/stores• Lave-vaisselle• Tracteur Ford 5610 (1987) diesel avec cabine et pelle• Fourche à fumier• Tracteur case 3 cylindres (1967) diesel avec pelle et backhoe (besoin de travaux)• Tarière sur PTO• Gratte pour manège sur trois points• Herse à disques• Charrue 3 versoirs• Souffleur• Gratte• Faucheuse à fléaux• Faucheuse latérale• Clôtures et barrières pour le round pen et le manège extérieur• Les machineries sont incluses sans garantie de fonctionnement• Écurie: table et chaises, réfrigérateur, micro-onde <p><i>Lesquels sont vendus sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i></p> | <ul style="list-style-type: none">• Débroussailleuse• Les effets personnels des vendeurs |

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **LA GARANTIE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité du vendeur, l'acheteur ne renonçant pas aux garanties légales données par des propriétaires antérieurs et reçues par le vendeur lors de son acquisition de l'immeuble, lesquelles sont cédées à l'acheteur par les présentes.
2. **CONTRATS DE LOCATION :** Le vendeur déclare avoir en location : Un réservoir de propane
3. **INCLUSIONS :** La clause 11.2 de la Promesse d'achat stipule "*à les laisser libres de tout bien non inclus à la présente promesse d'achat ou qui n'est pas pris en charge par l'acheteur, à défaut de quoi l'acheteur pourra les faire enlever aux frais du vendeur...*" est remplacée par celle-ci :

Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.

4. **MONTANT DE VENTE PLUS TAXES** : Le montant de vente est plus les taxes applicables. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas).
5. **GRILLE D'USAGE** : Les autorisations indiquées à la grille d'usage peuvent changer sans préavis. Il est donc essentiel de toujours valider auprès de la municipalité. Si l'acheteur souhaite bénéficier d'un délai pour effectuer ces vérifications lors d'une promesse d'achat, il devra en aviser le courtier afin que cette condition soit prévue à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
6. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
7. **PUITS | EAU** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
8. **SUPERFICIE** : Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur fournira à l'acheteur lors de la signature de l'acte de vente chez le notaire, un certificat de localisation uniquement pour l'emplacement résidentiel et les bâtiments.
9. **SUPERFICIE EN PACAGES** : La superficie en pacages provient d'un calcul effectué grâce à l'outil de superficie de la CPTAQ. Ces superficies sont vendues telle que vue sans garantie de superficie.
10. **ZONAGE AGRICOLE** : L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
11. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
12. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble est l'objet de servitude et qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution. Sujet à une servitude de passage en faveur de Southern Canada Power #116 795, #82 424, #92 278, #67 178
13. **FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION** : La propriété comporte deux installations septiques indépendantes. Une pour la maison avec une capacité de 4 chambres (850 gallons). Une seconde pour l'écurie de 750 gallons. Nous n'avons pas de document de conformité de ceux-ci. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus

que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tout recours contre le vendeur à cet effet.

Date : 25-06-2026

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

| | | | |
|-------------------|-------------|------------------|-------------|
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| Acheteur 1 | Date | Vendeur 1 | Date |
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| Acheteur 2 | Date | Vendeur 2 | Date |

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

DENIS TREMBLAY, INGÉNIEUR
75, rue St-Joseph -- Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc -- J3B 1W1 -- Tél. 450 348 1541 -- Fax 348 1541

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION SEPTIQUE

NOM : [REDACTED]

ADRESSE : 130, Jacques-Cartier, SUD

Municipalité : Farnham, Qc

NO DU LOT: 367 PTIE

CADASTRE : Paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest

Les travaux pour l'installation septique comprenant une fosse septique, d'une capacité nominale de 3,4 mètres cubes, suivi d'un élément épurateur, du type modifié, mesurant 4,8 mètres par 12,5 mètres pour une superficie de 60 mètres carrés sont conformes à la réglementation municipale et provinciale actuellement en vigueur. (R.R.Q., c. Q-2, r.8, décret 786-2000, 1217-2000). Ces équipements correspondent aux normes et prescriptions de la réglementation ci-haut, pour desservir la maison érigée, qui pourrait contenir jusqu'à 3 chambres à coucher.

Ces travaux sont montrés, aux détails de construction, de mes plans numéros 1165-2002, feuillets 1 à 4, en date du 9 août 2002, pour autorisation, émis le 31 août 2002 pour localisation tranchée drainante.

Le présent rapport fait suite au constat, à quelques reprises durant la construction. L'évacuation depuis la maison et le traitement des eaux usées et clarifiées fonctionnent par gravité.

Les travaux exécutés sont au stade de reprofiler le terrassement aux environs des installations sanitaires pour éloigner les eaux de ruissellement, de l'éventuel recouvrement herbacé, du champ d'épuration.

Toute modification à l'installation septique devra, au préalable, avoir reçu l'autorisation municipale écrite nécessaire. Tout agrandissement du bâtiment desservi par l'installation septique nécessitera la réouverture du dossier et une évaluation de la capacité de celle-ci.

VIDANGES DE LA FOSSE

tous les 2 ans, (proposé dans la réglementation provinciale), entre-temps, au besoin (suivant l'épaisseur des sédiments et des flottants).

La vidange doit être effectuée selon les règles de l'art.

La fosse septique doit être remplie d'eau claire immédiatement après la vidange, à partir du petit compartiment.

Certificat émis à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 30 avril 2003.

Denis Tremblay, ingénieur



12 août 2002

Madame Marie-Josée Alpin, inspecteur
477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham, Qc
J2N 2H3

OBJET : Installations sanitaires à construire. Route 235,

Madame,

Mon mandat est signé par [REDACTED] Vous trouverez ci-dessous, les renseignements complémentaires à la demande d'autorisation.

But de la demande d'autorisation.

Il s'agit d'une demande de permis de construire les installations sanitaires conformes à la réglementation Provinciale Q-2, r.8, pour la résidence que mes clients désirent ériger sur ce terrain.

Constats sur le terrain.

- Le terrain a été remblayé avec des matériaux que l'on peut identifier, classe B. Il s'agit de terre et granulaires de différents calibres.
- Le ruissellement de surface s'effectue du Sud au Nord puis vers l'Est, le long de la limite de Farnham.
Ces fossés offrent une pente qui dirige ces eaux loin du terrain à bâtir.
- La nappe phréatique lors de mon passage n'a pas été localisée, cependant elle est à plus de 1,2 mètre de la surface du sol.
- La pluie durant la journée précédente à ma visite n'a laissée aucune trace d'eau dans les dépressions du sol en place et je n'ai par remarqué d'accumulation d'eau dans les fossés ci-haut mentionnés.

Détermination des caractéristiques du sol en place.

Compte tenu du remblai le sol offre un potentiel d'infiltration qui permet l'implantation des installations sanitaires, tels que montrés sur mes plans. À mon avis, il s'agit d'un sol perméable. Le type d'élément connu et désigné comme étant un "Élément Épurateur Modifié", convient. Les équipements sont dessinés pour une résidence de 3 chambres à coucher.

Pour s'assurer de capter les eaux souterraine et maintenir la nappe phréatique à une élévation qui se situera en tout temps entre 60cm et 120cm en dessous de la surface du terrain récepteur, je recommande la **construction d'une tranchée drainante**, tel que montrée sur les plans.

Inspection par le soussigné.

- Le propriétaire est avisé que le soussigné doit procéder à une inspection dès le début des travaux.
- Toute modification aux plans sera transmise à l'inspecteur de la municipalité, à la fin des travaux.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez accepter mes salutations.






Les Consultants Yves Choinière Inc.

84, rue Roy, Ange-Gardien, Qc J0E 1E0 / Tél. : 450.293.8960 / Fax : 450.293.8963
346-B, Route 273, St-Apollinaire, Qc G0S 2E0 / Tél. : 418.433.0631 / Fax : 418.433.0633
consultants@yveschoiniere.com / www.yveschoiniere.com

Devis de construction pour une installation septique

Filtere à sable hors sol, sous faible pression



Préparé par :

Yves Choinière, ing., agr.

Alexandre Dupuis



29 Juin 2011

Description

Notre firme a été mandatée par monsieur [REDACTÉ] pour procéder au dimensionnement et à la localisation d'une fosse septique et d'un système de traitement des eaux usées d'origine domestique provenant d'une écurie projetée.

Localisation de l'installation projetée

| | |
|----------------|--------------------|
| MRC : | Rouville |
| Municipalité : | Ange-Gardien |
| Lot : | 3 516 016 |
| Cadastre : | Cadastre du Québec |

Caractéristique du terrain

Lors de notre visite du 8 juin 2011, deux trous de sondage a été foré afin de définir la stratigraphie du sol.

| Sondage #1 | Niveau | Type de sol | Niveau de perméabilité |
|----------------------|---------------------------------|---------------|------------------------|
| Stratigraphie du sol | 0 – 30 cm | Sol végétal | Perméable |
| | 30 – 61 cm | Loam Argileux | Peu-Perméable |
| | 61 – 86.4 cm | Loam Argileux | Perméable |
| Nappe | Le roc a été observé à 86.4 cm. | | |
| Relief | Plat (pente < 10 %) | | |

| Sondage #2 | Niveau | Type de sol | Niveau de perméabilité |
|----------------------|----------------------------------|---------------|------------------------|
| Stratigraphie du sol | 0 – 30 cm | Sol végétal | Perméable |
| | 30 – 61 cm | Loam Argileux | Peu-Perméable |
| | 61 – 101.6 cm | Loam Argileux | Perméable |
| Nappe | Le roc a été observé à 101.6 cm. | | |
| Relief | Plat (pente < 10 %) | | |

Critère de conception

Le choix d'un système de traitement des eaux usées repose, dans le cas d'une résidence isolée, sur le nombre total de chambre à coucher que contient la résidence. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas d'une résidence mais plutôt d'une écurie. Le système de traitement des eaux usées recueillera les eaux provenant d'une toilette mise à la disposition des visiteurs. Une douche à chevaux sera aussi mise à la disposition des visiteurs de l'écurie. Par décision du client, il n'y aura pas de laveuse à linge dans l'écurie. Considérant ces paramètres concernant le projet futur d'écurie, le débit de conception a été calculé de la façon suivante :

Usage de la toilette par les visiteurs : La capacité maximale du centre est de 10 chevaux, il est probable que quatre visiteurs soient accueilli quotidiennement. Une toilette simple et une salle de repos pour manger sera à la disposition des visiteurs. La valeur de référence utilisée pour calculer le débit d'eau usée produit par les visiteurs est de 50 litres / jour (source : valeur recommandée pour une station balnéaire avec employés non résidents par le Guide technique-Captage des eaux souterraines et traitement des eaux usées des résidences isolées, annexe C-7,).

$$4 \text{ visiteurs} * 50 \text{ litres / jour-visiteur} = 200 \text{ litres / jour}$$

Usage de la douche à chevaux : L'usage de la douche à chevaux sera également occasionnel, dans les périodes de pointe (les périodes de compétition), la douche sera utilisée au rythme de 4 douches par jour. La valeur de référence utilisée pour calculer le débit d'eau usée produit par l'utilisation de la douche à chevaux est de 190 litres / lavage (Source : 25-60 gallons par utilisation selon Horse Stable and Riding Arena Design, par Eileen Fabian Wheeler, Blackwell Publishing, Iowa, 2006).

$$190 \text{ litres / douches} * 4 \text{ douches par jour} = 760 \text{ litres / jour}$$

Propriétaires et employés du centre équestre : Sur certains jours, il pourrait avoir 3 propriétaires et/ou employés sur place durant le jour. La valeur de référence utilisée pour calculer le débit d'eau usée produit par un employé est de 75 litres / jour (source : valeur recommandée pour un employé dans un lieu d'emploi varié par le Guide technique- Captage des eaux souterraines et traitement des eaux usées des résidences isolées, annexe C-7).

$$75 \text{ litres / personne} * 3 \text{ personnes par jour} = 225 \text{ litres / jour}$$

Le débit total d'eau usée produit quotidiennement par le centre équestre est de 1 185 litres / jour.

Le système aura la capacité de recevoir 1 620 l/j soit l'équivalent d'une résidence de 3 chambres à coucher.

Composantes

Pompe à égout: Une pompe à égout sera requise pour diriger les eaux usées jusqu'à la fosse septique.

Fosse septique : Fosse septique en béton armé préfabriquée conforme à la norme NQ 3680-905 ayant une capacité minimale de 3,4 m³ avec préfiltre.

Poste de pompage : Un poste de pompage sera requis pour alimenter le filtre à sable hors sol sous faible pression.

Filtre à sable hors sol : Filtre à sable hors-sol avec système de distribution sous faible pression ayant une superficie réceptrice de 39 m².

Matériaux de construction

Pompe à égout : La pompe à égout choisie doit avoir une capacité de soulever les eaux usées provenant de la toilette et de la douche à cheval jusqu'à la conduite d'amenée. Les spécifications de la pompe à égout sont la responsabilité du plombier.

Conduite d'amenée : La conduite d'amenée doit être conforme à la norme NQ 3624-130. Les eaux usées s'écouleront par gravité. La pente de la conduite doit être de 1 à 2 centimètres par mètre (1 à 2 %). Le diamètre de la conduite sera de 100 mm (4").

Fosse septique : La fosse septique choisie sera en béton armé préfabriqué conforme à la norme NQ 3680-905 et aura une capacité minimale tel qu'indiqué précédemment.

Préfiltre : La fosse septique sera équipée d'un préfiltre EFT-080 de Premier Tech ou équivalent approuvé. Le préfiltre est un élément filtrant permettant de réduire la quantité de particules fines demeurant en suspension, permettant ainsi de réduire les risques de colmatage prématuré de l'élément épurateur. Le préfiltre choisi devra avoir les caractéristiques suivantes :

- Dimension des espaces de filtration : 1,6 mm ou moins
- Aire totale de filtration : 1 200 cm²
- Débit maximum : 3 240 l / j ou plus

À titre d'exemple, la fiche technique du préfiltre EFT-080 est présentée à l'annexe 1.

Poste de pompage et système de distribution sous faible pression : Étant donné que le sol est peu perméable, un système de distribution sous faible pression est requis pour alimenter le filtre à sable hors sol.

À titre d'exemple, les fiches techniques de la station SPM-600SD et du SPF-3-2 sont présentées à l'annexe 2.

Filtre à sable hors sol : Le filtre à sable est constitué d'une série de tuyaux qui assurent la répartition des eaux usées sur le milieu récepteur (sections). Le filtre à sable sera construit avec un système de distribution sous

faible pression. Le milieu récepteur sera recouvert par du remblai et du gazon. Se référer aux plans inclus à l'annexe 3 pour le choix des composantes du filtre à sable hors-sol.

Exécution

Conditions générales : L'entrepreneur sera soumis aux clauses et conditions générales du « Cahier des charges et devis généraux, Ministère des Transports du Québec, édition 1997 », pour tout ce qui n'est pas réglé par les conditions particulières du présent devis.

Les travaux devront être effectués conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* et respecter toutes les exigences et les règles de sécurité des chantiers de la *Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.)*.

Fosse septique : Les deux ouvertures de visite doivent être prolongées jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel et être munies d'un couvercle étanche. La hauteur de remblai au-dessus de la fosse septique ne doit pas excéder 90 cm. Toutes les bouches d'accès à la fosse septique doivent être accessibles en tout temps, afin d'en assurer l'inspection régulière. La fosse devra être installée conformément aux indications du fournisseur. Des drains peuvent être installés autour de la fosse pour minimiser l'effet de la nappe d'eau.

Tuyaux : La conduite d'amenée sera conforme à la norme NQ 3624-130 du Bureau de Normalisation du Québec intitulée « Tubes et raccords en matière thermoplastique pour égout souterrain ». Elle devra être installée sur un sol ayant une compaction suffisante afin d'éviter la déflexion de la conduite résultant de l'apparition de point bas dans le sol.

Les spécifications des tuyaux perforés avec l'espacement et diamètre des orifices seront faites par le fournisseur du système de distribution sous faible pression.

Si le tuyau passe sous un accès où il y a circulation de véhicules motorisés, le tuyau devra être protégé par un tuyau en acier.

Un isolant bleu de type S.M. ou équivalent de 50 mm (2") d'épaisseur par 1.2 m (4') de largeur devra être installé tout le long de la conduite étanche de façon à prévenir le gel si la profondeur de remblai n'est pas suffisante.

Gravier ou pierre concassée : Les conduites de distribution doivent être placées dans une couche de pierre concassée lavée dont la grosseur doit être comprise entre 15 et 60 mm ($\frac{1}{2}$ et 2 $\frac{1}{4}$ ") de diamètre, la plage inférieure de la gamme de diamètres étant préférable. La pierre doit avoir une dureté suffisante et être résistante à la désagrégation et à la dissolution. La pierre calcaire n'est pas autorisée. L'épaisseur minimale de pierre est indiquée sur le plan fourni à l'annexe 2.

Sable : Si du sable d'emprunt est requis, la couche de sable doit avoir au moins 300 mm (12") d'épaisseur et elle doit avoir été foulée par arrosage avant l'installation du gravier et des tuyaux.

Sable filtrant : Le règlement Q-2, r.22 stipule que le sable filtrant utilisé dans la construction d'un filtre à sable hors-sol doit rencontrer les spécifications suivantes :

- Un diamètre effectif (D₁₀) compris entre 0,25 à 1,00 mm.
- Un coefficient d'uniformité (Cu) inférieur ou égal à 4,5.
- Avoir moins de 3 % de particules inférieures à 0,08 mm.
- Avoir moins de 20 % de particules supérieures à 2,5 mm.

Couche anticontaminante : La couche de pierre doit être recouverte d'un matériau anticontaminant qui doit empêcher les particules fines du sol de pénétrer dans la pierre. Cette couche anticontaminante doit être perméable à l'eau et à l'air. Il s'agit généralement d'un géotextile non tissé, un papier fort non traité ou au moins 5 cm (2") de paille.

Remblayage du lit d'infiltration : Le remblayage du lit d'infiltration au-dessus de la couche anticontaminante doit être fait avec un sol permettant le passage de l'air. Une légère pente vers les 4 côtés du champ doit être donnée à la surface du remblai afin de faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement.

Remblayage du poste de pompage : Le poste de pompage devra être remblayé avec du matériel granulaire perméable, exempt de matière organique et de tout objet susceptible de les endommager.

Terre végétale et ensemencement hydraulique : Le terrain récepteur doit être recouvert d'une couche de sol perméable et être stabilisé avec de la végétation herbacée. Une pente de 1 : 3 doit être donnée au talus du champ pour prévenir l'érosion.

Normes de localisation (Q-2, r.22)

Système étanche : Tout système de traitement étanche doit être installé dans un endroit :

- Qui est exempt de circulation motorisée.
- Où il n'est pas susceptible d'être submergé.
- Qui est accessible pour en effectuer la vidange.
- Qui est conforme aux distances indiquées au tableau suivant :

| Point de référence | Distance minimale |
|--|-------------------------------------|
| Puits ou source servant à l'alimentation en eau | 15 m |
| Lac ou cours d'eau | À l'extérieur de la bande riveraine |
| Marais ou étang | 10 m |
| Conduite d'eau de consommation, limite de propriété ou résidence | 1.5 m |

Système non étanche : Tout système de traitement qui n'est pas étanche doit être installé dans un endroit :

- Qui est exempt de circulation motorisée.
- Où il n'est pas susceptible d'être submergé.
- Qui est accessible pour en effectuer la vidange.
- Qui est conforme aux distances indiquées au tableau suivant :

| Point de référence | Distance minimale |
|--|-------------------|
| Puits ou source servant à l'alimentation en eau | 30 m |
| Lac, cours d'eau, marais ou étang | 15 m |
| Résidence, conduite souterraine de drainage de sol | 5 m |
| Limite de propriété, conduite d'eau de consommation ou arbre | 2 m |



Autres articles du règlement s'appliquant à votre installation

Vidange de la fosse septique : Une fosse septique construite sur place ou préfabriquée, utilisée à longueur d'année, doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans.

Ventilation de la fosse septique : Toute fosse septique construite sur place ou préfabriquée doit être ventilée par une conduite de ventilation d'au moins 10 cm de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la résidence isolée desservie.

Définition des eaux usées : Le présent règlement s'applique au traitement des eaux usées seulement. Ces eaux comprennent les eaux provenant d'un cabinet d'aisances combinées aux eaux ménagères (eaux de cuisine, de salle de bain, de buanderie et celles d'appareils autres qu'un cabinet d'aisances). Les eaux provenant du drainage de fondation, de la toiture (gouttières), d'un adoucisseur d'eau ou d'un rejet autre, ne rencontrant pas la définition d'eaux usées, ne devront pas être évacuées dans l'installation septique.

Respect des normes en vigueur

Les exigences relatives au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* sont respectées après analyse du projet et selon les informations mise à notre disposition.

29 juin 2011



Yves Choinière
Yves Choinière, ing., agr.



Annexe 1

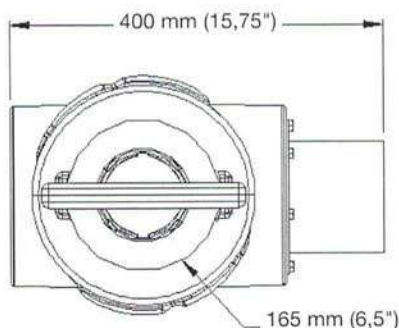
Préfiltre EFT-080

PRÉFILTRE EFT-080

Guide d'installation et Livret du propriétaire - Québec

Ce guide contient l'information nécessaire pour l'installation du Préfiltre EFT-080 de Premier Tech Aqua (PTA). Si vous désirez plus de détails, contactez notre service à la clientèle à 1 800 632 6356.

FICHE TECHNIQUE



MATÉRIAUX

Polyéthylène et PVC

SORTIE

Adaptateur en PVC pouvant recevoir des tuyaux d'un diamètre extérieur nominal de 100 mm (4 ") SCH-40 et 100 mm (4 ") DR35

ENTRÉES

Situées à la base du préfiltre (alimentation latérale). Aire totale des orifices : environ 270 cm² (42 po²)

DIMENSION DES ESPACES DE FILTRATION

1,6 mm (1/16 ")

AIRE TOTALE DE FILTRATION

1200 cm² (185 po²)

LONGUEUR TOTALE DE FILTRATION

75,5 m (248 ')

DÉBIT MAXIMUM

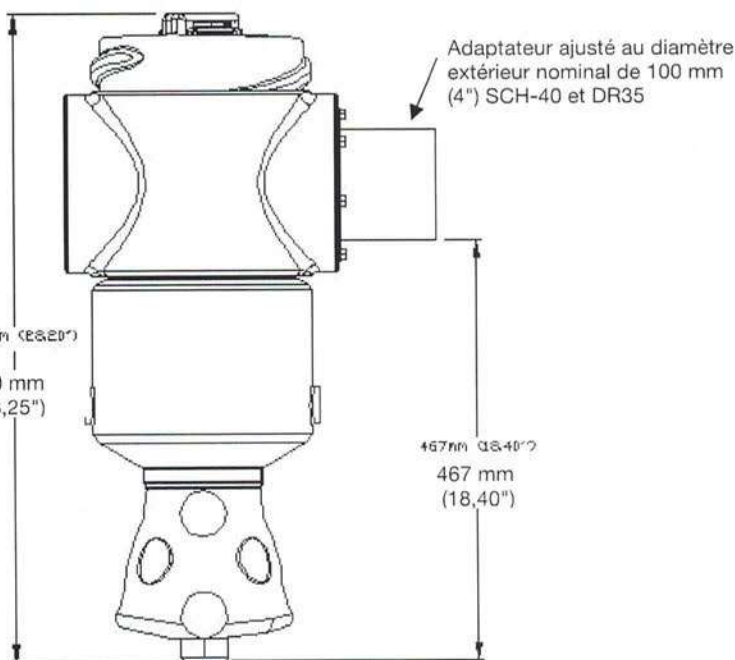
10 000 L/d (2200 gal imp/d)

OPTION

Poignée EFT-080H pour préfiltre

ATTENTION

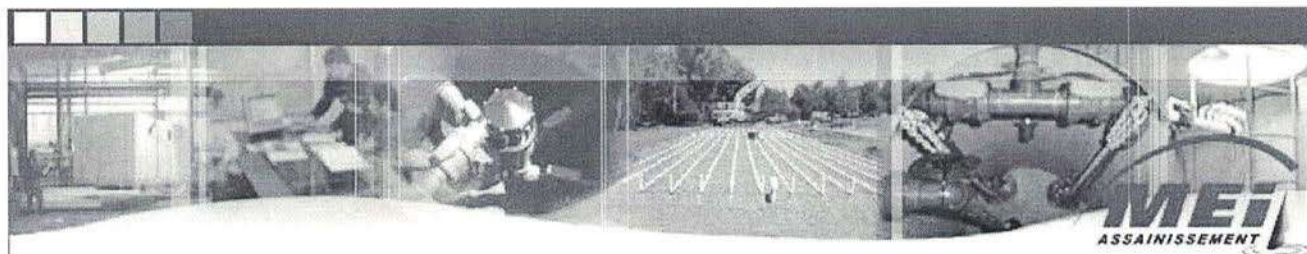
Porter des gants de protection en tout temps pour éviter les risques de contamination.





Annexe 2

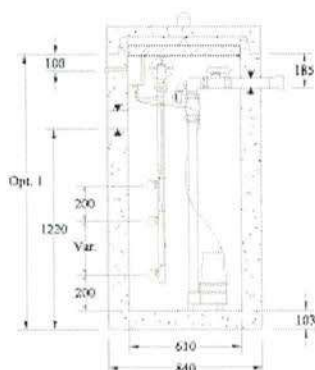
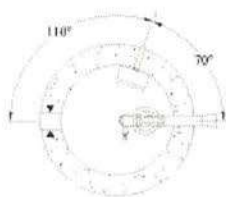
Fiche technique du poste de pompage SPM-600SD et du système de distribution sous faible pression SPF-3-2



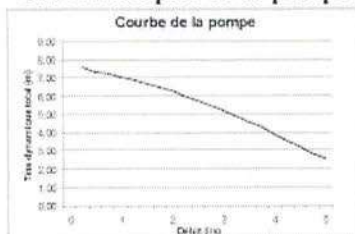
- Entreprise
- Services
- Produits

SPM-600SD (béton)

- Contacts
- Réalisations
- Librairie
- Liens pratiques
- Accueil



Caractéristiques de la pompe



- Pompe submersible
- Moteur 1/2 hp
- Alimentation 120 volts
- Intensité maximum : ±6 ampères
- Relais de surcharge thermique intégré
- Manipulation des solides : 50 mm

Caractéristiques

- Pompage d'effluent pour doser un élément épurateur.
- Longueur de la conduite de refoulement: 50 mètres maximum.
- Dénivellation entre la pompe et le point de décharge de la conduite de refoulement: 5 mètres maximum.
- Volume pompé lors d'une séquence: entre 40 l et 200 l.
- Entrée de 100 mm de diamètre avec joint d'étanchéité.
- Tuyauterie intérieure de 40 mm de diamètre.
- Sortie avec adaptateur pour conduite en PVC DR-26 de 50 mm Ø.

Nomenclature

SPM-600SD-**opt. 1**

Hauteur (opt. 1)

| | | |
|----|---------|----------|
| 15 | 1525 mm | ±1050 kg |
| 18 | 1830 mm | ±1240 kg |
| 21 | 2135 mm | ±1422 kg |
| 24 | 2440 mm | ±1612 kg |
| 27 | 2745 mm | ±1794 kg |

Exemple : SPM-600SD-18

(Station de dosage de 1830 mm).

Composantes

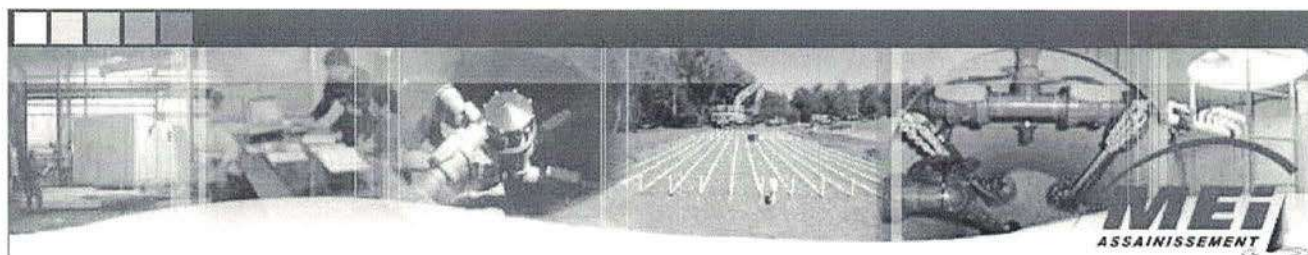
| | |
|--|-------------|
| Réservoir en béton de 600 mm de diamètre | |
| Couvercle en béton de 600 mm de diamètre | COM-B6 |
| Couvercle isolé de 600 mm de diamètre | CIM-600 |
| Pompe submersible d'effluent | |
| Tuyauterie et raccords en PVC rigide | |
| Valve à bille de 40 mm de diamètre | VBM-40-2 |
| Valve de retenue de 40 mm de diamètre | VRM-EF40 |
| Valve de purge | VPM-20 |
| Arbre à flotteurs | AFM-R183 |
| Flotte double | FLM-DB |
| Flotte d'alarme | FLM-AL |
| Boîte de jonction | BJM-10M |
| Système d'alarme intérieur | SAM-I |
| Adaptateur de sortie | ASM-405026F |
| Adaptateur de collecte (si requis) | ACM-50DR100 |

Accessoires

- Couvercle
- Conduite de refoulement

Note: ce poste de pompage est aussi disponible sur demande en 900 mm de diamètre.

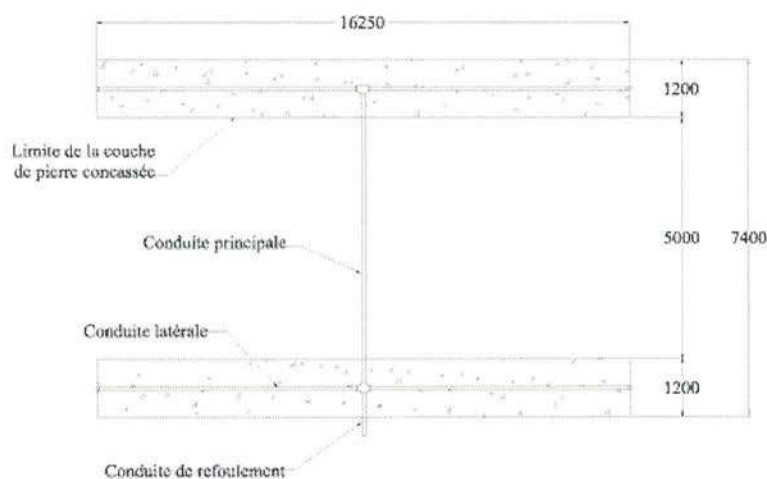
Cette station de pompage représente un modèle prédéfini. Toutes modifications peuvent être



- Entreprise
- Services
- Produits

SFP-3-2 (3 chambres, 2 sections)

- Contacts
- Réalisations
- Librairie
- Liens pratiques
- Accueil



Caractéristiques

- Système de distribution sous faible pression prévu pour un élément épurateur de type filtre à sable hors-sol sur un terrain récepteur classé peu perméable.
- Établi pour une résidence de 3 chambres à coucher.
- Pour obtenir une charge aux orifices adéquates, le filtre à sable hors-sol ne doit pas être situé à plus de 50 mètres de distance et à 3 mètres de hauteur par rapport à la pompe de la station de pompage SPM-600SD.
- Il est recommandé de pomper à chaque séquence entre 100 et 200 litres.
- La superficie totale de pierre est de 39 m².
- Un préfiltre est obligatoire dans la fosse septique.

| Composantes | Code de produit | Quantité |
|---|-----------------|----------|
| Conduite principale préassemblée avec raccords | CPM | 1 |
| Conduite latérale perforée | CLM | 4 |
| Bouche de nettoyage | BNM-25BO | 4 |
| Protecteur d'orifice | POM-75 | 24 |
| Protecteur d'orifice inversé (orifice de purge) | POM-75I | 4 |
| Colle | 74313 | 1 |
| Ensemble de réparation | FPM-REP | 1 |
| Manuel d'installation | | 1 |

Accessoires à prévoir

| |
|---------------------------------------|
| Station de pompage SPM-600SD |
| Conduite de refoulement DR-26 50 mm Ø |
| Membrane Aérotex |

Ce système de distribution sous faible pression représente un modèle prédéfini. Toute modification peut être apportée selon vos spécifications. Pour plus d'informations, consultez notre service technique.



Annexe 3

Plan de localisation et de construction



Rapport d'analyse

La Coop fédérée, 604, Place Trans-Canada, Longueuil (Québec) J4G 1P1
450 674-5271

Entreprise 290650

Client 100006

No Rapport COA-9222

Les Consultants Yves Choinière
84, rue Roy
Ange-Gardien de Rouville (Québec)
J0E1E0

[Redacted]
(Québec)

Émission originale 20-06-2011
Émis le 21-06-2011

Rapport Final

Fax
Courriel consultants@yveschoiniere.com

| No Échantillon | Planté le | Reçu le | Bon de commande |
|----------------|------------------|------------|-----------------|
| 116889 | | 09-06-2011 | |
| Description | Catégorie sol #1 | | |

| No Échantillon | Planté le | Reçu le | Bon de commande |
|----------------|------------------|------------|-----------------|
| 116890 | | 09-06-2011 | |
| Description | Catégorie sol #2 | | |

| Paramètre(méthode) | Résultats et unité | Résultat | | | | |
|---------------------------------|--------------------|-------------|--------|-----|----------|------------|
| | | Très Pauvre | Pauvre | Bon | Très Bon | Très Riche |
| Matière organique (comb.)*1.2 % | | | | | | |
| Granulométrie simplifiée | | | | | | |
| Argile 31.2 % | | | | | | |
| Limon 24.0 % | | | | | | |
| Sable 44.8 % | | | | | | |
| Classe texturale Loam Argileux | | | | | | |

Peu perméable

| Paramètre(méthode) | Résultats et unité | Résultat | | | | |
|---------------------------------|--------------------|-------------|--------|-----|----------|------------|
| | | Très Pauvre | Pauvre | Bon | Très Bon | Très Riche |
| Matière organique (comb.)*0.6 % | | | | | | |
| Granulométrie simplifiée | | | | | | |
| Argile 15.3 % | | | | | | |
| Limon 28.0 % | | | | | | |
| Sable 56.7 % | | | | | | |
| Classe texturale Loam Argileux | | | | | | |

perméable.

| Commentaires | |
|--------------|------------------|
| | |
| Demandeur | Copie conforme |
| | Dupuis Alexandre |

| Commentaires | |
|--------------|------------------|
| | |
| Demandeur | Copie conforme |
| | Dupuis Alexandre |

**Effectué en sous-traitance. *CERTIFIÉ / CERTIFIED ISO 17025 : 2005

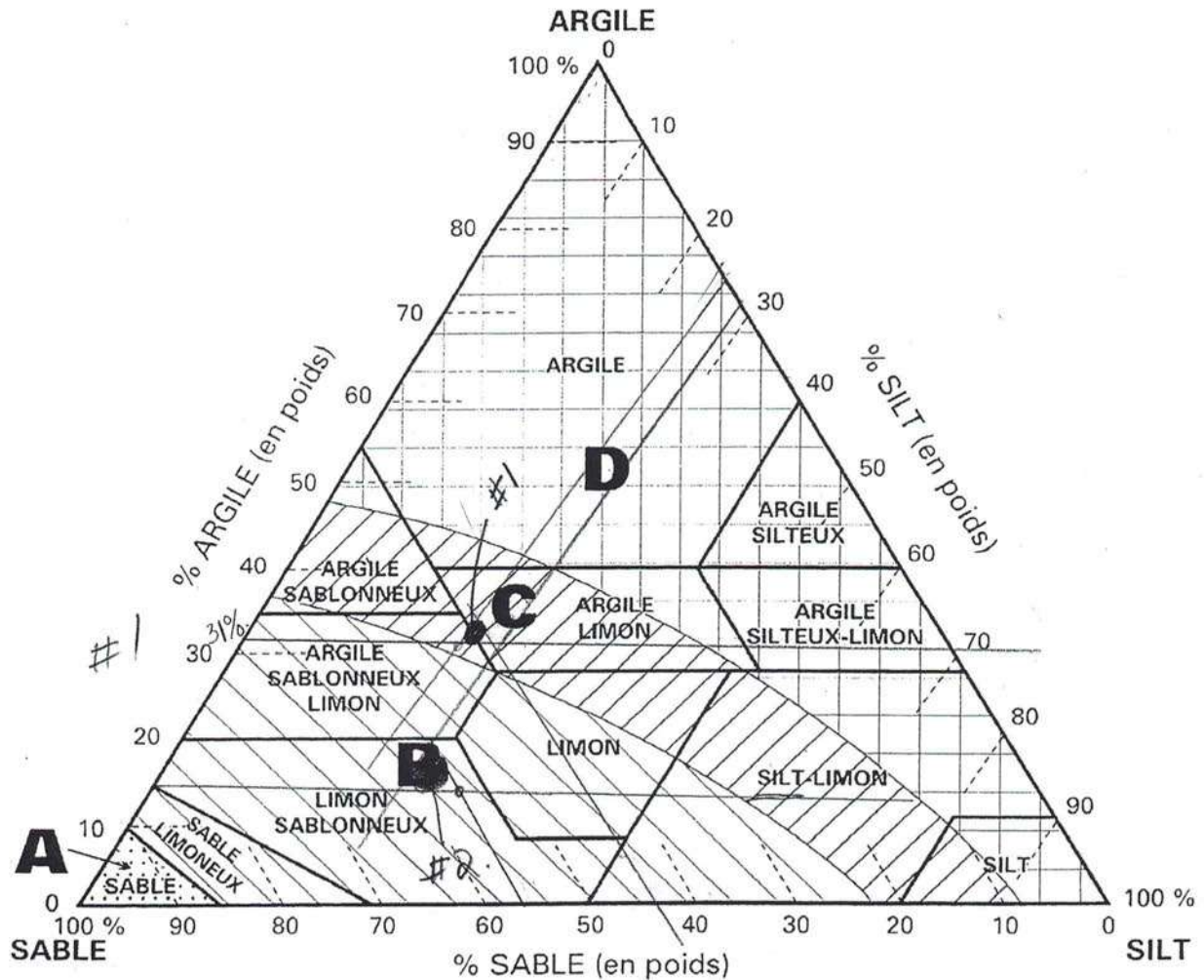
Michael Gauthier

Résultats d'analyses vérifiés et approuvés par:
Michael Gauthier, chimiste (2009-100)

Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse. Registre des méthodes de référence (29-oct-2009) disponible sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Ce rapport contient des informations confidentielles, si vous n'êtes pas le destinataire visé ou son mandataire chargé de lui transmettre, vous êtes par la présente avisé qu'il est expressément interdit d'en dévoiler la teneur, de le copier, de les distribuer ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qui y est contenue.

ANNEXE I

(a.1, par.u, u.2, u.3, u.4)

CORRÉLATION ENTRE LA TEXTURE DU SOL
ET LA PERMÉABILITÉ**A** : Zone très perméable**B** : Zone perméable**C** : Zone peu perméable**D** : Zone imperméableSABLE : Particules dont le diamètre est compris
entre 0,05 mm et 2 mmSILT : Particules dont le diamètre est compris
entre 0,05 mm et 0,002 mmARGILE : Particules dont le diamètre est
inférieur à 0,002mm

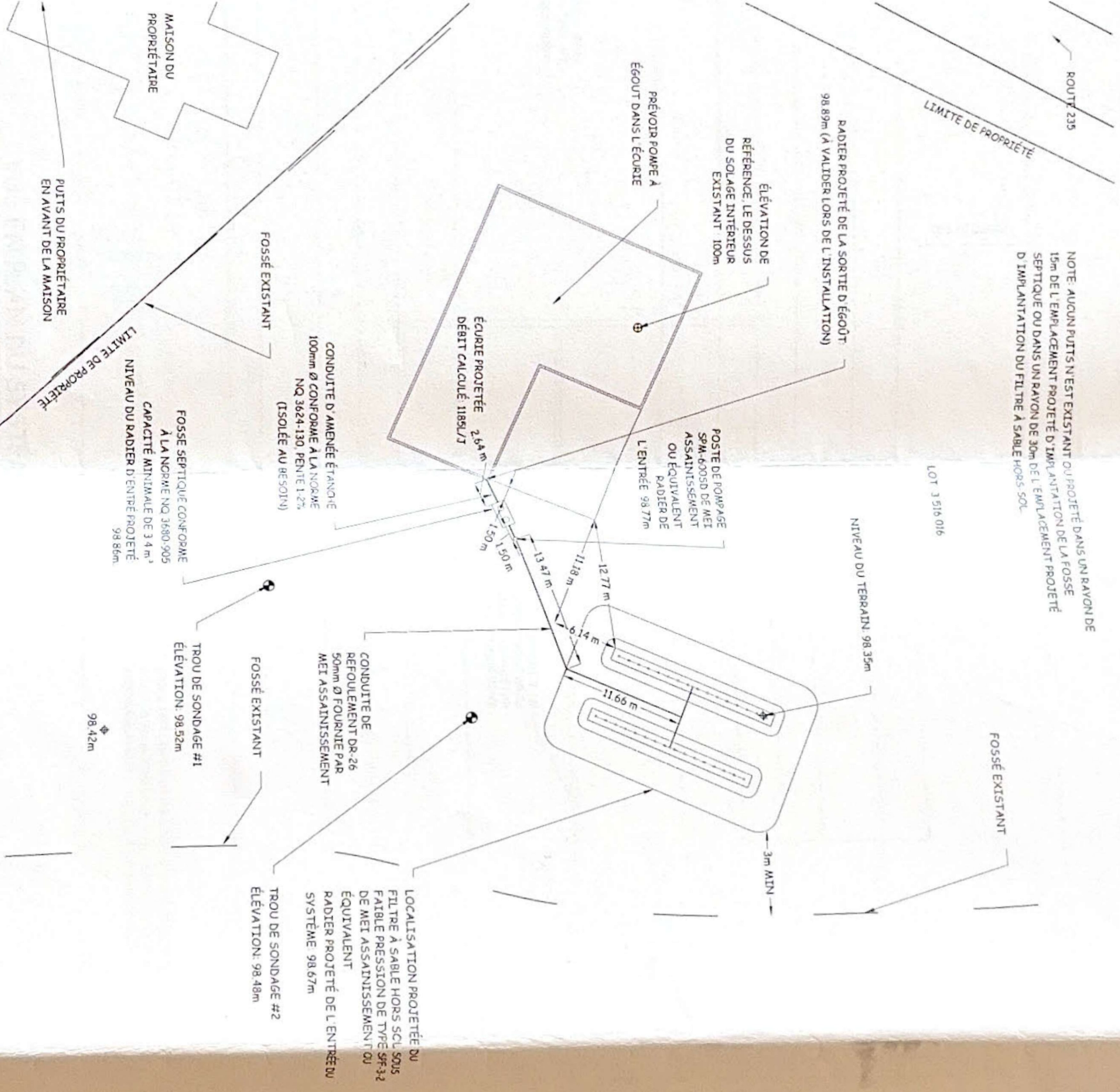
REMARQUE
PROPOSITION DE LOCALISATION POUR
FINIS D'APPROBATION AUX DIVERSES
RÉGLEMENTATIONS



- LÉGENDE
- BÂTIMENT DIVERS (GRANGE, GARAGE, HANGAR, ETC.)
 - HABITATION (MAISON, CHALET OU IMMEUBLE À APPARTEMENTS)
 - PUIS INDIVIDUEL
 - POINT DE SONDAGE DE SOL
 - ⊕ POINT DE REPÈRE
 - + POINT D'ÉLEVATION DE TERRAIN
 - POINT D'ÉLEVATION DE FOND DE FOSSÉ
 - △ STATION
 - RÉGARD D'ÉCHANTILLONNAGE
 - LIMITE DE LOT
 - CONDUITE D'ÉVACUATION
 - FOSSE
 - DRAIN PÉRIPHÉRIQUE
 - ARBRE

NOTE
L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE
D'AJUSTER LES NIVEAUX ET PENTES EN
FONCTION DU RADIER RÉEL DE LA
CONDUITE PROJETÉE AU MOMENT DE
L'EXCAVATION

ÉLEVATION DE RÉFÉRENCE
L'ÉLEVATION DE RÉFÉRENCE EST LE DESSUS
DU SOLAGE INTÉRIEUR DE L'ÉCURIE
EXISTANTE
ÉLEVATION DE RÉFÉRENCE = 100,0 m



NOTE: AUCUN PUIS N'EST EXISTANT OU PROJETÉ DANS UN RAYON DE
15m DE L'EMPLACEMENT PROJETÉ D'IMPLANTATION DE LA FOSSE
SEPTIQUE OU DANS UN RAYON DE 30m DE L'EMPLACEMENT PROJETÉ
D'IMPLANTATION DU FILTRE À SABLE HORS SOL.

LOCALISATION PROJETÉE DU
FILTRE À SABLE HORS SOL SOUS
FAIBLE PRESSION DE TYPE SF-34
DE MET ASSAINISSEMENT OU
ÉQUIVALENT
RADIER PROJETÉ DE L'ENTRÉE DU
SYSTÈME 98,67m

TROU DE SONDAGE #2
ÉLEVATION: 98,48m

TROU DE SONDAGE #1
ÉLEVATION: 98,52m

FOSSÉ SEPTIQUE CONFORME
À LA NORME NQ 3680-905
CAPACITÉ MINIMALE DE 3 m³
NIVEAU DU RADIER D'ENTRÉE PROJETÉ
98,86m

CONDUITE D'AMENÉE ÉTANCHE
100mm Ø CONFORME À LA NORME
NQ 3624-130 PENTE 1,2%
(ISOLÉE AU BESOIN)

POSTE DE POMPAGE
50mm-600SD DE MET
ASSAINISSEMENT
OU ÉQUIVALENT
RADIER DE
L'ENTRÉE 98,77m

RADIER PROJETÉ DE LA SORTIE D'ÉGOUT
98,89m (A VALIDER LORS DE L'INSTALLATION)

ÉLEVATION DE
RÉFÉRENCE LE DESSUS
DU SOLAGE INTÉRIEUR
EXISTANT 100m

PRÉVOIR POMPE À
ÉGOUT DANS L'ÉCURIE

PUTS DU PROPRIÉTAIRE
EN AVANT DE LA MAISON

LIMITES DE PROPRIÉTÉ

LOT 3 516 016

FOSSÉ EXISTANT

NIVEAU DU TERRAIN 98,35m

3m MIN

Les Consultants Vivet Choisyère Inc.
34, Rue King Ave. Québec, Qc J1K 1S9
Tel. 400 283 8940 Fax 400 293 8943
144, 8, Route 273, St-Amand, Qc G2S 2G3
Tel. 418 633 0831 Fax 418 633 0833

CLIENT
ÉCURIE 1683
M. KÉRYN BÉLAND
1541, CÉCILIENNES, CÔTÉ OUEST
FAUBOURG DES SAUVAGES
TEL. 400-357-1843
E-MAIL: kerynb@videotron.ca

| | | | | |
|----|----------|------------|-----|-----|
| NO | ÉMISSION | AAAAA/0/11 | 748 | VIÉ |
|----|----------|------------|-----|-----|

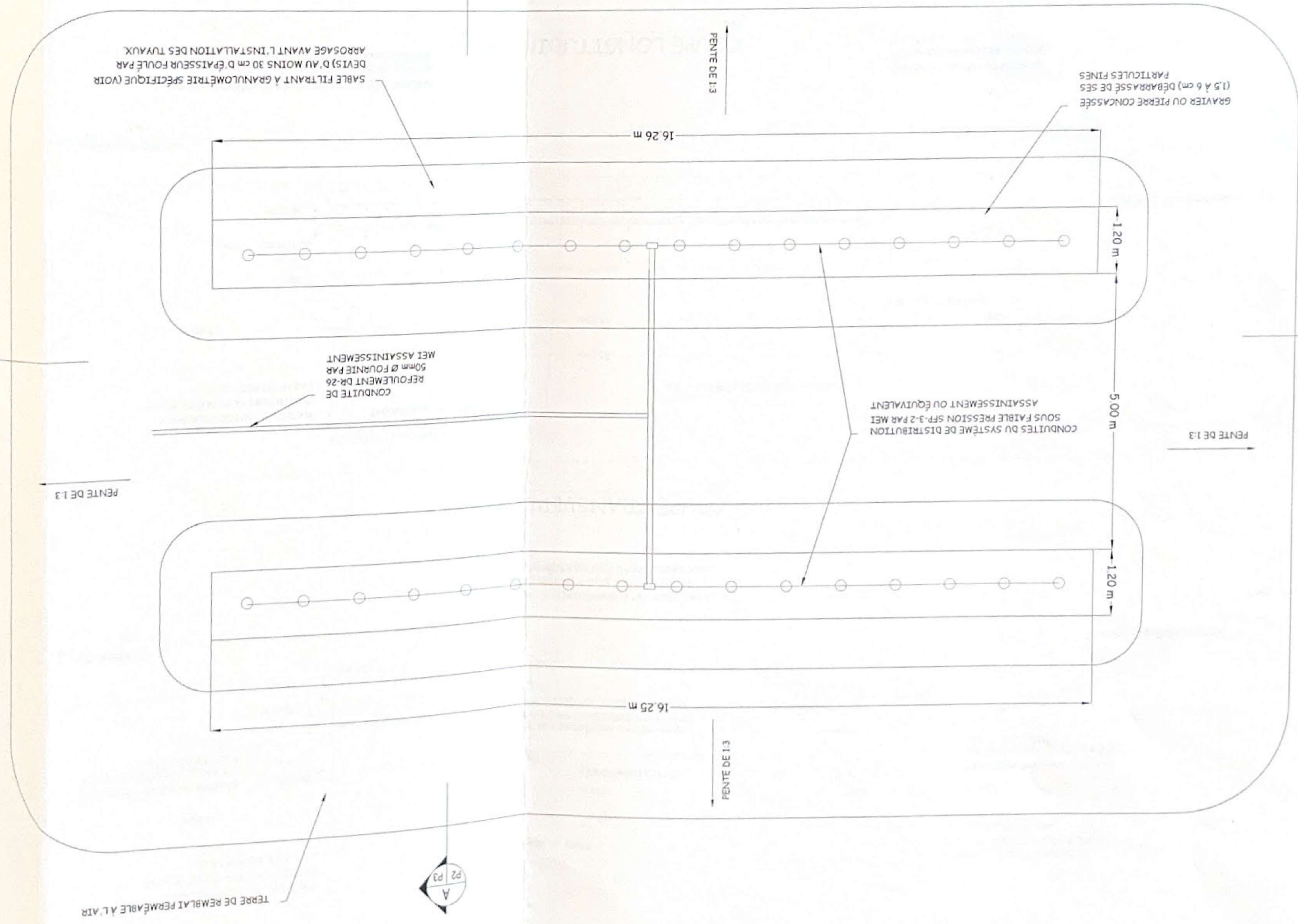
PROJET
ÉLÉMENT SEPTIQUE

NOTES:
1. Ce plan de localisation est un document préliminaire et ne doit pas être utilisé pour l'obtention de permis ou pour l'obtention de financements. Il est soumis à validation par les autorités compétentes.
2. Les dimensions indiquées sont des estimations basées sur les données fournies par le client. Elles peuvent varier en fonction des conditions réelles de terrain.
3. Le présent plan ne constitue pas une garantie de performance ou de résultat. Les résultats peuvent varier en fonction des conditions réelles de terrain.
4. Les dimensions indiquées sont des estimations basées sur les données fournies par le client. Elles peuvent varier en fonction des conditions réelles de terrain.
5. Le présent plan ne constitue pas une garantie de performance ou de résultat. Les résultats peuvent varier en fonction des conditions réelles de terrain.

ELEVATION DE RÉFÉRENCE
 L'ÉLEVATION DE RÉFÉRENCE EST LE DESSUS
 DU SOLAGE INTÉRIEUR DE L'ÉCURIE
 EXISTANTE
 ELEVATION DE RÉFÉRENCE = 100.0 m

VUE EN PLAN DU SYSTÈME

1:80



TERRE DE REMBLAI PERMÉABLE A L'AIR

PENTE DE 1:3

CONDUITE DE
 REFOULEMENT DR-26
 50mm Ø FOURNIE PAR
 MEI ASSAINISSEMENT

CONDUITES DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION
 SOUS FAIBLE PRESSION SFP-3-2 PAR MEI
 ASSAINISSEMENT OU ÉQUIVALENT

SABLE FILTRANT À GRANULOMÉTRIE SPÉCIFIQUE (VOIR
 DEVIS) D'AU MOINS 30 cm D'ÉPAISSEUR FOUÉE PAR
 APPROSAGE AVANT L'INSTALLATION DES TUYAUX

GRAVIER OU PIERRE CONCASÉE
 (1,5 à 6 cm) DÉBARASSÉE DE SES
 PARTICULES FINES

PENTE DE 1:3

PENTE DE 1:3

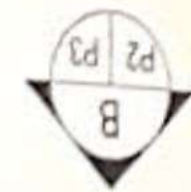
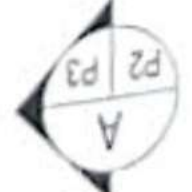
16.26 m

1.20 m

5.00 m

1.20 m

16.25 m



ÉLÉMENT SÉPTIQUE

ÉCURIE 1683
 M. GASTANDEAU
 1681, CHEMIN DES CÔTEAUX
 PAINVILLE J2R2S2
 TÉL. 450-337-1683
 E-MAIL: ecurie1683@videotron.ca

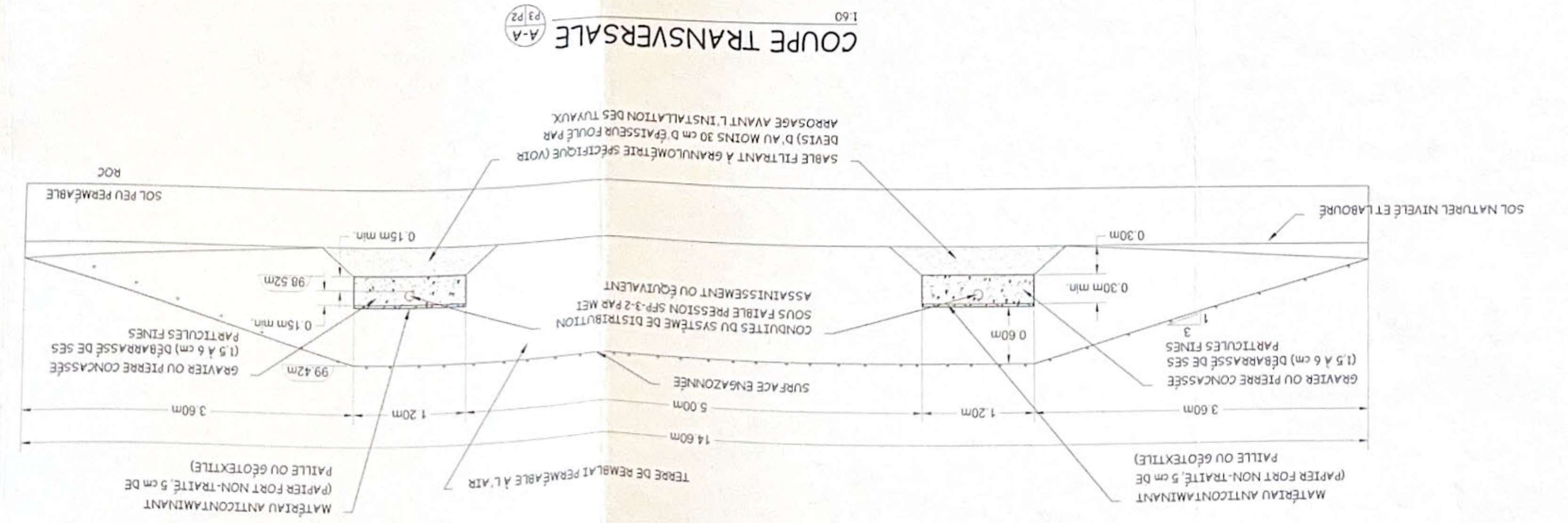
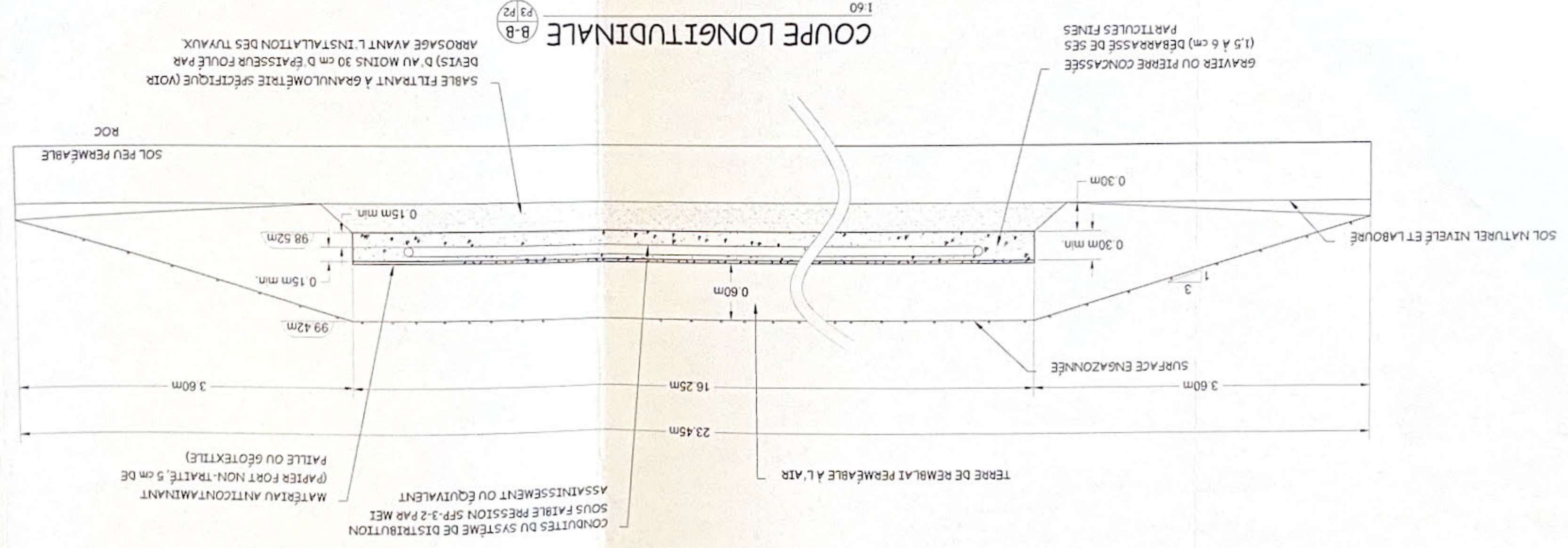


Les Consultants Yves Choiché Inc.
 84, Rue Roy, Angers-Gardien, Qc J0E 1E0
 Tél: 450 293 8960 Fax: 450 293 8963
 346, 8, Route 273, St-Amand, Qc G0S 2E0
 Tél: 418 433 0511 Fax: 418 433 0633

| NO | ÉMISSION | AAAA/MM/II | PAR | VÉR. |
|----|----------|------------|-----|------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

NOTES
 1. À LA COMPLETION DE LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683, LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 2. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 3. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 4. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 5. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 6. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 7. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 8. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 9. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 10. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 11. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 12. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 13. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 14. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 15. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 16. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 17. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 18. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 19. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683
 20. LE PROPRIÉTAIRE DOIT ASSURER LA TRACÉ ET ÉLÉMENT 1683

ÉLÉVATION DE RÉFÉRENCE
 L'ÉLÉVATION DE RÉFÉRENCE EST LE DESSUS
 DU SOLAGE INTÉRIEUR DE L'ÉCURIE
 EXISTANTE
 ÉLÉVATION DE RÉFÉRENCE = 100.0 m

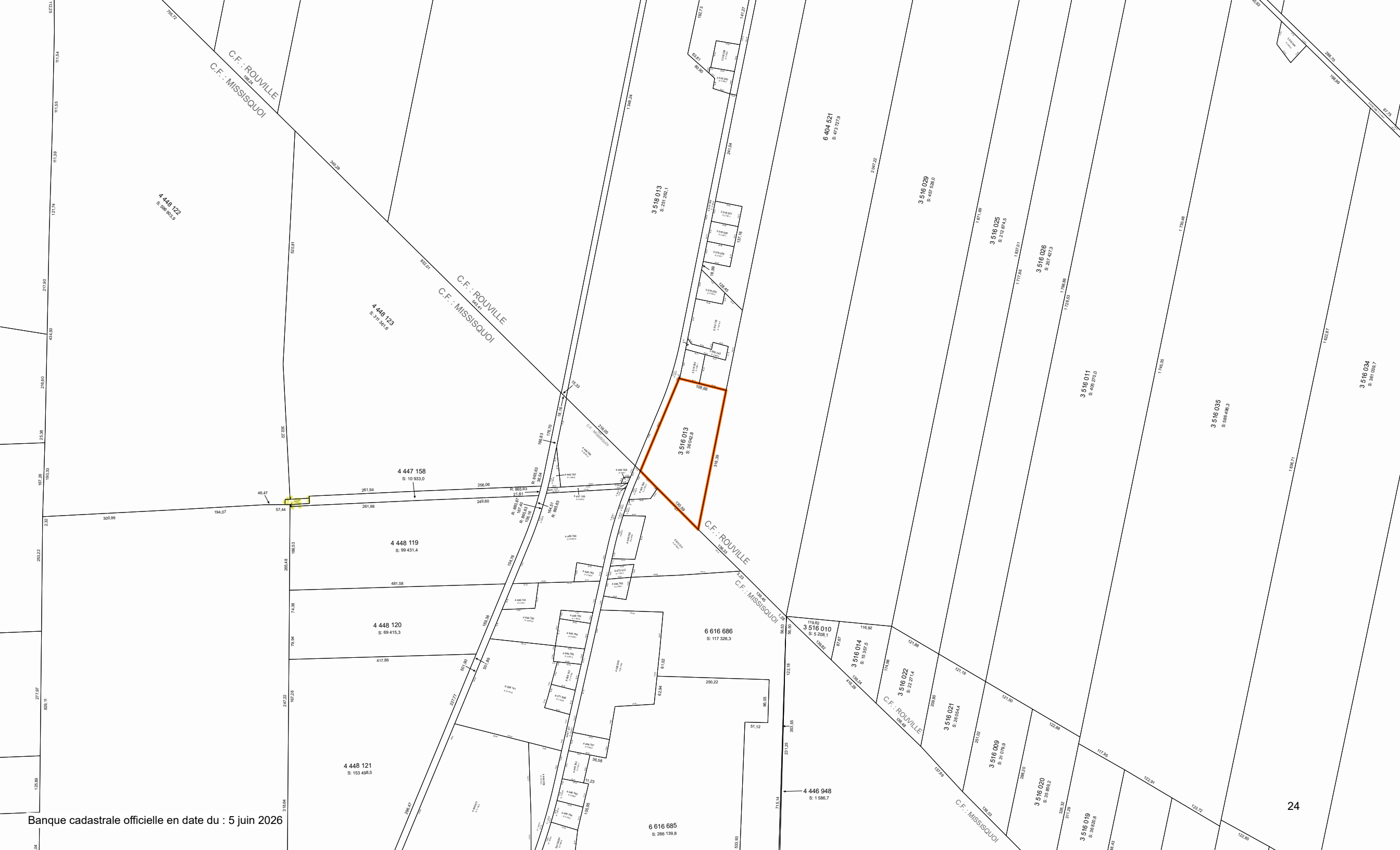


CLÉMENT SÉPTIQUE
 ÉCURIE 1683
 M. GAÉLAN DELAND
 1683, CHEMIN DES CÔTEAUX
 PAINHAM 2N222
 TÉL. 450-337-1683
 E-MAIL: ecum1683@videotron.ca

Les Consultants Yves Choimière Inc.
 84 Rue Roy, Ange-Gardien, Qc J0E 1E0
 Tél: 450 293 8960 Fax: 450 293 8963
 346-B, Route 273, St-Amand, Qc G0S 2E0
 Tél: 418 433 0831 Fax: 418 433 0833

| NO | ÉMISSION | AAAA/MM/JJ | PAR | VER |
|----|----------|------------|-----|-----|
| | | | | |
| | | | | |

NOTES:
 1. LE PLAN DE LOCALISATION DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER LES 100 MÈTRES SÉPARANT LES PROPRIÉTAIRES DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER.
 2. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.
 3. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.
 4. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.
 5. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.
 6. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.
 7. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.
 8. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.
 9. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.
 10. LES DIMENSIONS DE L'ŒUVRE À ÉLÉGER SONT EN MÉTRES.



4 448 122
S: 28 902,9

4 448 123
S: 31 391,6

3 516 013
S: 251 252,1

6 404 521
S: 473 271,9

3 516 029
S: 457 529,9

3 516 025
S: 212 874,5

3 516 026
S: 207 427,3

3 516 011
S: 445 270,0

3 516 035
S: 589 486,3

3 516 034
S: 361 009,7

4 447 158
S: 10 933,0

4 448 119
S: 99 431,4

4 448 120
S: 69 415,3

4 448 121
S: 153 496,5

6 616 686
S: 117 326,3

3 516 010
S: 5 206,1

3 516 014
S: 15 327,5

3 516 022
S: 22 271,4

3 516 021
S: 29 024,4

3 516 009
S: 11 079,9

3 516 020
S: 35 892,2

3 516 019
S: 36 820,6

6 616 685
S: 266 139,8

4 446 948
S: 1 586,7

C.F.: ROUVILLE
C.F.: MISSISSQUOI

C.F.: ROUVILLE
C.F.: MISSISSQUOI

C.F.: ROUVILLE
C.F.: MISSISSQUOI

C.F.: ROUVILLE
C.F.: MISSISSQUOI

C.F.: MISSISSQUOI



4 448 121
S: 153 498,5

CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
1683 route 235, Farnham et
921 route 235 Ange-Gardien

Lot(s) : 4 446 786 / 3 516 013



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/